



Demande de modification du PASH de l'Ourthe

Rapport

Commune de Marche-en-Famenne
Rue du Château

IDELUX Eau
Service Appui aux Communes
Le 29/11/2024

1. Introduction

1.1. Localisation

La demande de modification concerne une portion de la rue du Château, sur le territoire de la commune de Marche-en-Famenne, actuellement en régime d'assainissement collectif. Cette zone est située à proximité de la N4 et présente des contraintes topographiques spécifiques.

1.2. Cartes

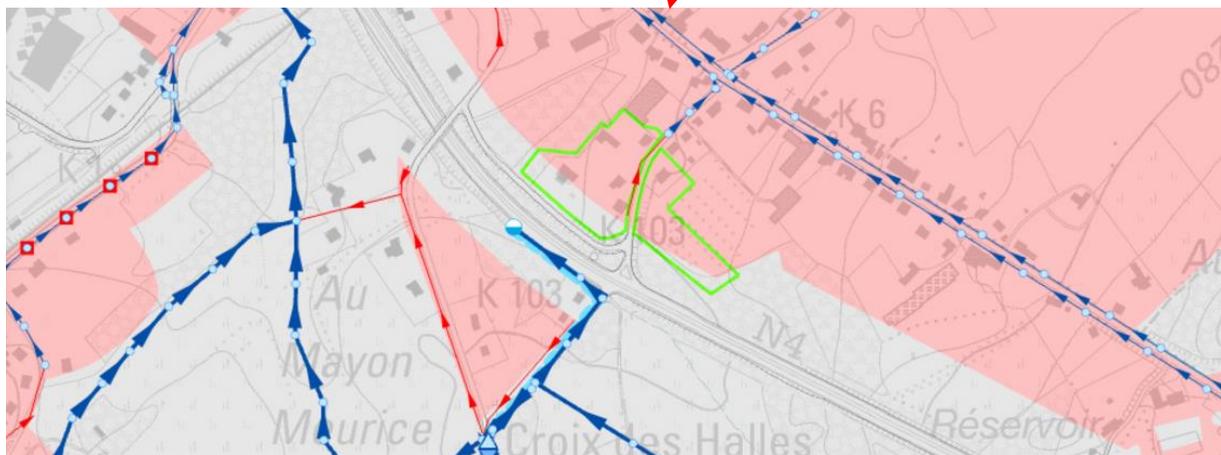
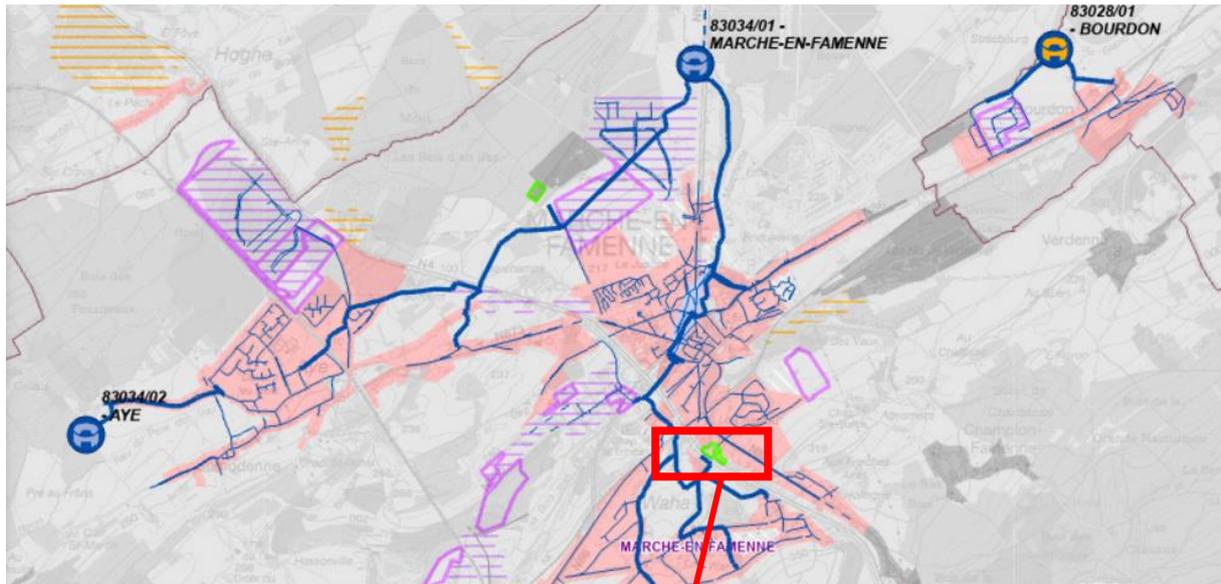


Figure 1 : Localisation de la zone concernée par la demande de modification du PASH. (Zone entourée en vert fluo)

2. Analyse de l'existant

La rue du Château, située sur le territoire communal de Marche-en-Famenne, est reprise en régime d'assainissement collectif. Cependant, une portion de cette zone, regroupant 6 habitations existantes et 1 terrain à bâtir, rencontre des contraintes techniques et topographiques qui compliquent l'aménagement d'un réseau d'égouttage adapté :

- la profondeur insuffisante de la dernière chambre de visite existante rend impossible le raccordement gravitaire d'un nouvel égout destiné à desservir les habitations concernées,
- cette portion de la rue est caractérisée par une pente significative en direction de la N4,
- les habitations sont situées en contrebas de la voirie.

Considérant par ailleurs qu'un projet de construction d'un immeuble de 15 logements est en cours de demande sur le terrain à bâtir.

3. Proposition de solution

En raison des contraintes techniques liées à la profondeur insuffisante de la dernière chambre de visite, des difficultés topographiques causées par la pente en direction de la N4, et de l'absence actuelle d'égout dans la rue, le régime d'assainissement collectif s'avère inadapté pour cette portion de la rue du Château. C'est pour cela que nous proposons d'orienter cette partie vers un régime d'assainissement autonome, afin de garantir une gestion appropriée des eaux usées.